

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. 06883 - PV 00408/94

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

dh

→ for

or

N° PIÈCE
01N° FEUILLET
1

ANALYSE ET REFERENCES :

ANALYSE: Observation d'un phénomène lumineux aérospatial (phénomène aérospatial non identifié).

REFERENCES: B.E. n° 25400Def/Gend/Oe/Do/Rens du 28.09.92 (class.: 55.03)

D.O : 02/04/94

Nous soussigné : gendarme P. T. , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le deux avril mil neuf cent quatre vingt quatorze, entre zéro heure quinze et deux heures, trois militaires de la gendarmerie et un membre de la famille de l'un d'eux observent un phénomène lumineux aérospatial, de nuit. Ces trois militaires sont affectés à la brigade de gendarmerie de , à .

De l'enquête effectuée, il ressort que ce phénomène lumineux pourrait être attribué à un laser, sans qu'il en soit déterminé l'origine.

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

Observation effectuée de l'enceinte même de la brigade de gendarmerie de entre 00 heure 15 et 02 heures.

Le phénomène semble situé Sud-Sud Ouest, au large du lieu-dit , commune de , sans qu'il soit possible de déterminer avec exactitude la distance et l'altitude.

CONDITIONS D'OBSERVATION

PERIODE D'OBSERVATION: Correspondante à l'été (hémisphère Sud).

VISIBILITE: Très bonne. Les étoiles sont parfaitement visibles. Présence de quelques petits nuages épars, à haute altitude.

TEMPERATURE: Relevée sous abri à la station météo de la brigade de gendarmerie de , il apparaît une température de 26° centigrades à 01 heure.

L'enquêteur

1	M. le Préfet
1	M. le Général, Commandant la Région Aérienne
2	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
1	Archives

Date de clôture
06/04/1994

Transmis le :

par
L'adjudant
DI
OPJ
Signature

Signature

ENVIRONNEMENT: L'observation est faite en milieu urbain. Présence de lumières parasites aux alentours (lumières publiques, phares de voitures...).

MOYEN OPTIQUE D'OBSERVATION: Paire de jumelles de marque 8x24 F -
6,3°, numéro de série , en dotation à notre unité.

FORMES ET CARACTERISTIQUES

SITUATION DANS L'ESPACE:

Le phénomène lumineux forme un angle d'environ 45° à 50° avec l'horizon, situé sud-sud-ouest; il semble être au-dessus de la mer.

OBSERVATION A L'OEIL NU:

Point lumineux, d'une brillance plus importante qu'une étoile, bien que le diamètre en semble identique. Des changements de couleur sont visibles (du vert au rouge et inversement). Le point est fixe, aucun mouvement latéral n'est décelé. Aucun rayon, provenant de la terre, de la mer ou de l'espace n'est visible.

OBSERVATION AVEC LE MOYEN OPTIQUE:

Le diamètre du phénomène lumineux semble plus important. En déterminer le diamètre semble toutefois difficile.

Les couleurs verte et rouge ne sont plus visibles. Il apparaît un halo lumineux autour duquel gravite un point lumineux brillant, traversant parfois ce halo. La vitesse de rotation de ce point est réduite, permettant d'en suivre l'évolution. Le phénomène est de couleur crème.

Là encore, aucun mouvement latéral n'est décelé.

A un instant de l'observation, la taille du phénomène s'est réduite, faisant penser à un éloignement de notre point d'observation.

Un mouvement caractéristique a toutefois été observé à l'aide du moyen optique: le phénomène lumineux a pivoté latéralement, de la gauche vers la droite, présentant ainsi sa 'tranche'. Un simple trait vertical était alors visible. Ce mouvement ressemble étrangement à ceux observés lors de spectacles équipés de lasers.

Aucune autre observation optique n'a été possible, l'unité n'étant pas pourvue de matériels suffisamment puissants (appareils photographiques, cinématographiques, détecteurs quelconques...).

L'enquêteur

ENQUETE

Les témoignages recueillis convergent. Tant à l'oeil nu qu'à l'aide du moyen optique, les observations sont identiques. (Cf - pièces 2, 3 et 4 - procès-verbaux d'audition des gendarmes V. G et M , et du fils du gendarme V. G).

Les renseignements ci-après ont été recueillis par téléphone.

Auprès de l'observatoire astronomique des , commune de : contactée à l'instant même de l'observation (l'observateur de permanence nous ayant rappelé), aucun phénomène n'a été vu par la personne présente au centre. Il est fourni pour explication, que le phénomène lumineux peut être placé plus bas que le centre d'observation.

Auprès de l'aéroport civil de : aucun mouvement, ni aucune masse ne sont détectés à l'emplacement désigné par nous.

Auprès de Météo France, implantée à , nord de : aucun mouvement, aucune masse détectés à l'emplacement indiqué par nous. Cette station météo, équipée d'un radar destinée à localiser et recueillir des informations sur les cyclones, à même de provoquer un rayonnement, nous informe ne pas avoir utilisé cet appareil depuis plusieurs jours. L'ingénieur de ce service qui nous répond, pense, d'après nos descriptions, qu'il peut s'agir d'un laser.

Auprès de l'Université de , département des Sciences, département de physique-mécanique, laboratoire de thermique et énergétique solaire, département des sciences de la terre: ces services nous font savoir que l'université est équipé d'un laser de grande puissance, utilisé pour leurs recherches. Lors de tirs laser, le rayon est projeté à la verticale de . Un reflet pourrait effectivement être créé par 'réflexion ionisante'. Toutefois, le soir de l'observation, le laser de l'université n'était pas utilisé.

La description fournie aux scientifiques, les amène à la même conclusion, à savoir que le phénomène lumineux pourrait être le résultat d'un impact laser.

Auprès des discothèques et salles de bals du Sud de : aucun de ces établissements ne fonctionnaient à cet instant. Aucun essai de leurs lumières scéniques n'étaient en cours. Leur équipement ne permettrait pas de réaliser le phénomène lumineux.

L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 06883 - PV 00408/94

01 4

CLOTURE

Aucun élément ne peut nous permettre de déterminer l'origine de ce phénomène lumineux.

Toutefois, les témoignages et les avis recueillis semblent conforter l'idée d'un LASER.

Fait et clos à
le 06 avril 1994.

L'ENQUÊTEUR:

UNITE
BRIGADE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PV n° 608 /94

DE TEMOIN

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Voir synthèse -

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Cinq avril mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix huit heures,

nous soussigné(s) D. J. - Adjudant - O.P.J. - Commandant la Brigade de ,

vu les articles 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V. G. M.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M -

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

FILIACTION

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

M.2

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Gendarme - demeurant - qui nous
déclare : -----

-----Je suis affecté à la brigade de Gendarmerie de depuis deux ans. Je loge à l'extérieur de la brigade. Le 02 avril 1994 à 00H15, je prenais l'air dans le jardin et regardais les étoiles. Le ciel très clair hormis quelques petits nuages passagers était constellé d'étoiles.-----

-----Mon regard a été attiré par une étoile brillant plus que les autres. Comme elle scintillait très fort, je l'ai mieux observée. Elle émettait une couleur verte avec des lueurs rouges par instant. De suite, j'ai fait le rapprochement avec une observation effectuée le 17 mars 1994 par Mr D. demeurant à proximité de la brigade. Ce jour là, il avait observé dans le même secteur un phénomène lumineux dans le ciel. Son épouse et sa fille avaient également été témoins et notre unité avait établi un procès-verbal à cette occasion.-----

-----Ne possédant pas de jumelles, je me suis rendu à la brigade où j'ai pu observer ce phénomène grâce aux instruments de dotation. Les couleurs sont alors apparues beaucoup mieux, un vert très vif et scintillant avec un point rouge tournant autour. Il est alors 00H30. Remarquant de la lumière dans l'appartement de mon camarade G. M., je me suis permis de frapper à sa porte. Ensemble, nous avons observé le disque lumineux dans le ciel avec les jumelles de la brigade. En effet, il s'agit d'un disque ressemblant à une roue de bicyclette. J'ai décidé de réveiller le Gendarme de permanence P. avant d'aller chercher mon fils F. âgé de 18 ans à mon domicile. De retour à la Brigade, tous les quatre nous avons pu observer à tour de rôle ce phénomène lumineux. Le disque a progressivement disparu du ciel en paraissant s'éloigner entre 1H45 et 2H00.-----

-----Au cours de cette observation, je me suis absenté à plusieurs reprises afin de téléphoner en deux fois à l'Observatoire des à message laissé sur répondeur automatique. J'ai également récapitulé à la tour de contrôle de pensant que l'aviation civile était équipée de radars pouvant identifier de tel phénomène. Mon interlocuteur m'a rappelé et m'a fait part que son service était dépourvu d'équipement à ce sujet mais par ailleurs, il pouvait aviser le Commandant de bord d'un avion devant atterrir vers 04H00.-----

La personne entendue

L'O.P.J.

Il est à noter lorsqu'un nuage passe devant le disque, celui-ci disparaît avec les étoiles pour réapparaître après dissipation.-----

A mon avis, si on se permet de le comparer avec un avion de ligne, il serait à une altitude de 5 à 6 mille mètres. Il y a un point sur lequel je ne peux être affirmatif, c'est ce point rouge. Soit, il y en a qu'un tournant autour du disque vert ou plusieurs, une dizaine environ scintillant sur ce disque. Selon la position du disque, on peut voir un point lumineux très brillant en son milieu.-----

Le 05 Avril 1994 à 19H30.

Lecture faite par moi des renseignements à l'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'O.P.J.

1

UNITÉ

BRIGADE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PV n° 408 /94

DE TEMOIN

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Voir synthèse -

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Six avril mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix heures heures,

nous soussigné(s) D. J. - Adjuant - O.P.J. - Commandant la brigade de

vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

M. G.

SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M -

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

FILIAISON

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Séparé

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Gendarme demeurant

- qui nous déclare :

-----Affecté depuis deux ans à la brigade de _____ mon appartement est situé au deuxième étage gauche du bâtiment implanté dans la cour de la brigade. -----

-----Courant ~~le~~ nuit du 2 au 3 avril 1994 vers 00H20, j'ai été réveillé par mon camarade V. G. M. Il m'expliquait avoir aperçu un phénomène lumineux dans le ciel à savoir un disque avec des couleurs vertes et rouges, et ce, au large de _____. Ensemble, dans la cour de la brigade, j'ai scruté le ciel d'abord à l'oeil nu et effectivement, un point lumineux semblait être plus gros qu'une étoile et d'une brillance plus importante. Ce point scintillait tellement qu'on avait l'impression d'apercevoir des changements de couleur à savoir une fois verte ensuite rouge. -----

-----Par la suite, à l'aide des jumelles de dotation, j'ai remarqué que ce phénomène était de forme circulaire (20 cms de diamètre environ), blanche à l'intérieur et une lueur rouge sur la circonférence. Je m'ai observé que pendant dix minutes avec les jumelles. Entretiens, V. G. avait réveillé le planton à savoir le Gendarme T. P. avant d'aller chercher son fils F. afin que ce dernier observe également ce point lumineux. -----

-----Pour ma part, je suis resté dans la cour de l'unité à scruter le ciel jusqu'à 01H45 lorsqu'un nuage est passé et le point a disparu de ma vue. -----

-----Durant cette observation, ce point lumineux a toujours été stationnaire et confondu parmi les étoiles, seule différence, il était plus gros qu'une étoile. -----

-----Le 06 Avril 1994 à 11 heures.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue.

L'O.P.J.

BT

N° 608 / 94

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

N° PIÈCE

6

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour six avril mil neuf cent quatre-vingt quatorze à quatorze heures trente,
 nous soussigné(s) D. J. - Adjudant - O.P.J. - Commandant la brigade de
 vu les articles 16 à 19 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

V. G. F.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M.

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

lycéen, demeurant chez mes parents,
 , qui déclare :

Dans la nuit de vendredi 1er au 2 avril, vers 01 heure 00 du matin,
 mon père m'a réveillé et m'a demandé de le suivre à la gendarmerie.

Dans la cour, il y avait déjà les gendarmes M. et T.,
 qui regardaient le ciel avec des jumelles. Mon père m'a montré une étoile
 qui scintillait beaucoup plus que les autres. À l'œil nu on distingue deux
 couleurs, une verte et une rouge. Quand j'ai pu observer ces couleurs avec les
 jumelles, j'ai nettement distingué un cercle émettant une lumière vive et
 verte avec un point rouge tournant autour.

Je suis resté avec mon père et les gendarmes jusque 01 heure 45 envi-
 ron. Le point lumineux a progressivement disparu.

Le 06 avril 1994 à 15 heures 00 :

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclara-
 tion ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à
 y retrancher.

La personne entendue

L.O.P.J.